



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 74601

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la prospection de pays francophones pour les études supérieures des jeunes dans le Maghreb. En effet, la presse marocaine, tunisienne et même algérienne diffuse des annonces presse de plus en plus fréquentes sur les possibilités d'études supérieures payantes en Belgique ou au Canada. Ces annonces pour des études en France sont de plus en plus rares dans la presse ou dans les écoles secondaires du Maghreb où notre pays ne semble plus vraiment en vogue dans la haute société favorisée du Maghreb. La France n'a donc plus « la même cote » qu'auparavant, ce qui serait la raison essentielle de cette quasi-désaffection de l'enseignement supérieur français, aux yeux des parents et des étudiants de ces pays. Une action très volontariste de promotion de nos universités et des écoles supérieures françaises serait donc à assurer, pour rattraper cette image d'une université française d'excellence et de renom auprès de ces pays du Maghreb francophone. Il lui demande quelles initiatives elle compte prendre.

Texte de la réponse

Dans le contexte d'une compétition internationale accrue, les pays du Maghreb, en particulier le Maroc et la Tunisie, font l'objet de vigoureuses campagnes de promotion de la part d'autres grands pays d'accueil ; la France est toujours au premier rang des pays de destination des étudiants maghrébins. Au cours des années récentes, une présence accrue des offres de formation émanant de différents pays francophones autres que la France s'est manifestée. Il est exact que les universités francophones canadiennes mènent des campagnes très actives de promotion en direction des étudiants titulaires d'un baccalauréat local. Les effectifs ont crû à la mesure de la « fermeture » récente des universités américaines des États-unis. Même si l'accroissement des effectifs accueillis par les universités québécoises est notable, le succès enregistré reste très relatif compte tenu du coût des études. La capacité d'attraction, au demeurant beaucoup plus limitée, des universités belges trouve son origine principale, en l'absence de prosélytisme particulier, dans leur capacité à accueillir des étudiants refusés en France ou dans leur pays d'origine (notamment pour poursuivre des études médicales ou paramédicales). Les étudiants marocains et tunisiens semblent se rendre dans les universités de Wallonie pour les mêmes raisons que les étudiants français. Dans cette lignée, on note l'apparition récente, en particulier en Tunisie, d'offices spécialisés dans des destinations nouvelles comme l'Ukraine ou la Roumanie. Les effectifs cumulés d'étudiants tunisiens pour ces deux destinations (en l'absence de toute bourse) sont supérieurs à celui cumulé vers le Canada (900) ou la Belgique (plus d'une centaine). Pour mémoire les États-unis, premier pays d'accueil mondial, sont au même niveau d'effectifs que la Belgique, et la Grande-Bretagne, second pays d'accueil, toutes nationalités confondues, accueille un nombre encore inférieur d'étudiants maghrébins. Une enquête récente sur les occurrences d'articles d'information ou d'annonces publicitaires concernant telle ou telle offre de formation supérieure dans la grande presse et la presse spécialisée marocaine sur une durée de plusieurs mois montre que les établissements français représentent plus des trois quarts de l'ensemble. Le principal concurrent de la France, au Maroc comme en Tunisie, est l'Allemagne : les Marocains représentent la quatrième population d'étudiants étrangers dans ce pays, devant la population étudiante turque et les Tunisiens

étaient l'an dernier plus de 1700 dont 250 boursiers dans les universités allemandes. Notre pays demeure, de très loin, la première destination des étudiants marocains, algériens et tunisiens ayant décidé d'effectuer tout ou partie de leurs études à l'étranger. Les étudiants marocains étaient en 2004-2005 près de 29 000 dans les universités ou les IUT, les Algériens près de 23 000 et les Tunisiens près de 10 000, soit un total approchant les 62 000 étudiants, représentant près de 30 % de l'ensemble des étudiants étrangers dans les établissements de ce type. À ces chiffres, il convient d'ajouter non seulement les BTS et assimilés mais aussi les étudiants inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles (CGPE) qui étaient plus de 3 500 en moyenne au cours des années récentes pour le seul Maroc. Les étudiants des grandes écoles, dont plus des trois quarts sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant d'autres ministères que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans des établissements consulaires ou privés viennent s'ajouter aux chiffres des étudiants inscrits dans les universités et IUT, les BTS et CGPE : ils étaient plus de 5 300 en 2004 pour les pays du Maghreb dont plus des quatre cinquièmes en formation diplômante. Plus d'un étudiant étranger sur cinq dans une des 155 grandes écoles françaises est maghrébin. Au total, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie figurent, en France, parmi les pays dont les effectifs accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur sont les plus importants, ce qui n'est le cas jusqu'à présent, l'Allemagne exceptée (pour le Maroc uniquement), d'aucun autre pays d'accueil.

II. - En relation avec une diminution relative du nombre des étudiants des pays du Maghreb dans ses établissements d'enseignement universitaire, la France poursuit une politique active d'attractivité en direction des meilleurs étudiants maghrébins. On observe depuis trois ans un certain ralentissement de la progression du nombre des étudiants maghrébins dans les établissements d'enseignement supérieur français, phénomène plus marqué encore pour les étudiants marocains. Même si le nombre d'étudiants maghrébins continue à croître globalement en valeur absolue, la croissance des effectifs est clairement ralentie : de 36 000 en 1999-2000, l'effectif total dans les universités et établissements assimilés est passé à 54 000 en 2002-2003, 60 000 en 2003-2004 et 61 000 en 2004-2005, dernière année de référence. Une diminution nette des effectifs d'étudiants marocains a même été enregistrée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche entre 2003-2004 (29 044 étudiants) et 2004-2005 (28 215) dans les universités. Les ressortissants marocains continuent toutefois à représenter plus de la moitié des étudiants maghrébins dans les grandes écoles françaises avec une progression des effectifs entre les deux dernières enquêtes (2001-2002 et 2003-2004). Compte tenu de la proportion d'étudiants des trois pays du Maghreb résidant de longue date en France (estimation de 15 à 20 % selon les cycles et selon les régions), l'analyse de l'évolution des effectifs est facilitée par l'étude des flux : le nombre des visas d'étude délivrés annuellement est passé entre 2003 et 2004, de 7265 à 4823 pour les Algériens, de 5 011 à 4 558 pour les Marocains et de 2 777 à 2 631 pour les Tunisiens. Des centres pour les études en France ont été mis en place dans les trois pays du Maghreb depuis le début du mois de juin 2005 avec pour mission d'informer les étudiants et de faciliter la mobilité de ceux qui désirent poursuivre leurs études en France, de conseiller et examiner de façon individuelle les projets d'étude, permettant ainsi une meilleure orientation des étudiants, l'émission d'avis à l'attention des consulats et la mise en place de services dédiés aux étudiants (information, orientation, inscription directe sur internet, accès à une page personnelle facilitant le suivi de l'avancement des dossiers en temps réel...). Les données relatives à l'année civile 2005 ne sont pas encore consolidées mais les chiffres partiels les plus récents témoignent de l'effet plutôt positif des CEF sur l'attractivité des universités françaises avec, pour la Tunisie par exemple, une augmentation significative du nombre des visas d'étude délivrés sur la même période d'une année sur l'autre, et de surcroît une diminution des taux de refus liés à la baisse du nombre des dossiers dénotant une trop faible valeur académique. Les CEF ont été globalement plutôt bien perçus, tant en Tunisie qu'au Maroc. Le maintien d'une forte attractivité, en particulier pour les niveaux de master et de formation doctorale (plus du tiers des étudiants maghrébins dans les universités préparaient une thèse en 2004, et la moitié des seuls étudiants tunisiens) va de pair avec la poursuite d'une politique active de bourses d'étude. Près de 600 Marocains ont bénéficié d'une bourse d'étude au cours de l'année 2004 parmi lesquels 174 étudiants issus du réseau de l'AEFE (programme d'excellence Major) pour la plupart pour des formations dans les grandes écoles, 410 Tunisiens ont également bénéficié d'une BGF d'étude cette même année (dont trente et une bourses pour les jeunes titulaires du bac français avec mention très bien ou bien) et 735 bourses d'étude ont été accordées à des étudiants algériens dont plus de 85 % au titre du programme franco-algérien de formation supérieure cofinancé par les deux parties au titre d'un accord intergouvernemental. Les bourses accordées à des ressortissants marocains, toutes catégories confondues (bourses d'étude longues, bourses de stage, séjours scientifiques de haut niveau)

représentaient en 2004 deux millions d'euros en complément des 175 millions d'euros représentés par le coût moyen de prise en charge de l'ensemble des étudiants marocains. Il n'apparaît pas indispensable dans ce contexte, et au vu des informations précises fournies par les services de coopération et d'action culturelle de nos ambassades, de lancer de nouvelles initiatives volontaristes en vue de « rattraper » l'image de notre enseignement supérieur. Les services de coopération et d'action culturelle s'efforcent d'améliorer la lisibilité des dispositifs mis en place et de contribuer à l'amélioration de l'accueil, en relation avec les établissements (une charte de qualité est en cours de mise en place). La France continue à exercer un pouvoir d'attraction important en direction des étudiants du Maghreb, et du Maroc en particulier, et à mener une politique soutenue (information des étudiants et de leur famille, aide apportée aux meilleurs étudiants grâce aux programmes de BGF, animation des réseaux d'anciens notamment) en direction des futures élites des trois pays, partenaires de premier plan de sa politique de coopération internationale, dans une logique d'influence et de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74601

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9104

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1261